

Mgr Aumônier maltraite les prêtres traditionalistes

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 2 juin 2010

Après avoir exclu la Fraternité Saint-Pierre de la chapelle Notre-Dame des Armées pour lui rétrocéder, à force de pressions, la chapelle des Clarisses, **Mgr Aumônier** (photo) s'en prend aux anciens prêtres de la Fraternité Saint-Pierre passés au diocèse. [C'est mon confrère SPO qui nous informe](#) :



"La nouvelle a jeté un froid récemment parmi la communauté traditionnelle de Saint-Germain du Chesnay (78). Cette paroisse desservie par **l'abbé Laurent Spriet**, ancien membre de la Fraternité Saint-Pierre, **en cours d'incardination dans le diocèse de Versailles**, membre de *Totus Tuus*, va, en effet, changer de chapelain à la rentrée. C'est l'abbé Babinet, jusqu'ici à Notre-Dame des Armées qui devrait le remplacer. L'abbé Babinet aura lui-même pour remplaçant l'abbé Dor qui arrivera tout droit de Lyon. Un jeu de chaise musicale au sein des prêtres membres de Totus Tuus.. Très aimé de ses «

paroissiens », l'abbé Spriet a été prié d'aller compléter ses études à Notre-Dame de Vie dans le diocèse d'Avignon. Le bruit court que **l'évêque de Versailles se méfierait du caractère bien trempé des Spriet, d'où cet exil sous couvert d'études**. C'est surtout une limite de la formule de Totus Tuus. **Un prêtre célébrant la forme extraordinaire et voulant continuer à la célébrer peut être éloigné pour n'importe quel motif, sans recours sérieux**. En attendant, la communauté du Chesnay, qui doit subir déjà le traumatisme d'un exil le temps des travaux en l'église Saint-Germain subit aussi celui du changement de chapelain. **Trois évêques se seraient entendus pour régler ce problème**. Il faut noter que l'abbé Spriet avait développé la communauté du Chesnay, au point d'avoir demandé depuis plusieurs années la possibilité de proposer une troisième messe selon la forme extraordinaire et que **cette**

possibilité lui a toujours été refusée. Loin d'avoir une troisième messe, la communauté du Chesnay voit le nombre de messes se réduire à une seule, sous prétexte de travaux – nécessaires

– dans l'église et voit également son chapelain partir. **C'est ainsi qu'on applique le Motu proprio dans le diocèse de Versailles."**